



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE

Pièces à fournir
pour un changement d'adresse
ou
un changement d'état civil

Art. L 313-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
Accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié
Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 modifié

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français
original + 1 photocopie (format A4)

Pour un changement d'adresse

- ***Passeport en cours de validité***
- ***Carte de séjour en cours de validité***
- ***Certificat de scolarité***
- ***Trois photographies d'identité, de face tête nue, de format 3,5cm x 4,5cm, récentes et ressemblantes. Important : Aucun bandeau, paire de lunettes, catogan, barrette ne doit être porté.***

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

- ***Si vous avez un domicile personnel Facture de gaz ou d'électricité ou de téléphone de moins de 3 mois*** (original + 1 photocopie – si échéancier présenter également une attestation de clientèle établie par l'agence de clientèle du fournisseur) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois accompagnés de l'attestation d'assurance du logement ;
- ***Si vous êtes hébergé:*** attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour et de sa dernière quittance de gaz ou d'électricité;
- ***Si vous êtes hébergé en foyer ou à l'hôtel :*** attestation du responsable ou gérant et facture du dernier mois.

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition des nouveaux titres de séjour sécurisés.

Il pourra si nécessaire être acheté sur le lieu de délivrance du titre, dans la limite de 300€ si paiement en espèce.

Au-delà de 300€ les usagers doivent utiliser un autre moyen de paiement : chèque, carte bancaire, ...

Sauf pour les ressortissants algériens, qui devront obligatoirement se présenter munis de ces timbres

Pièces à fournir

pour un changement d'état civil

Art. L 313-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
Accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié
Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 modifié

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français
original + 1 photocopie (format A4)

RECTIFICATION D'ETAT CIVIL :

- **Passeport en cours de validité ;**
- **Carte de séjour en cours de validité ;**
- **Acte de naissance** si vous êtes né en France ;
- **3 photographies d'identité** de face tête nue, de format 3.5cm x 4.5cm, récentes et ressemblantes.
Important : Aucun bandeau, paire de lunettes, catogan, barrette ne doit être porté ;
- **Justificatif de domicile :**
Si vous avez un domicile personnel **Facture de gaz ou d'électricité ou de téléphone de moins de 3 mois** (original + 1 photocopie – si échéancier présenter également une attestation de clientèle établie par l'agence de clientèle du fournisseur) ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois accompagnés de l'attestation d'assurance du logement ;
Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour et de sa dernière quittance de gaz ou d'électricité ;
Si vous êtes hébergé en foyer ou à l'hôtel : attestation du responsable ou gérant et facture du dernier mois.
- **Justificatifs du changement de situation :**
Votre passeport rectifié, en cours de validité ou votre nouveau passeport + une attestation de concordance ou attestation d'identité de personne avec timbre sec, établie par votre consulat ;
Si vous êtes réfugié ou apatride : certificat, délivré par l'OFPPRA ou décision d'admission au statut.

CHANGEMENT DE SITUATION DE FAMILLE :

- **Carte de séjour en cours de validité ;**
- **Passeport en cours de validité** + acte de naissance si vous êtes né en France. Si vous êtes réfugié ou apatride : certificat, délivré par l'OFPPRA ou décision d'admission au statut ;
- **3 photographies d'identité** de face tête nue, de format 3,5cm x 4,5cm, récentes et ressemblantes.
Important : Aucun bandeau, paire de lunettes, catogan, barrette ne doit être porté ;
- **Justificatif de domicile :** Voir ci-dessus ;
- **Justificatifs du changement de situation :** livret de famille ou acte de mariage ou acte de divorce ou acte de décès du conjoint, traduit en français par un traducteur assermenté.

CHANGEMENT DE NATIONALITE :

- **Carte de séjour en cours de validité ;**
- **Passeport** en cours de validité ou certificat, délivré par l'OFPPRA ou décision d'admission au statut ;
- **3 photographies d'identité** de face tête nue, de format 3,5cm x 4,5cm, récentes et ressemblantes. **Important :** Aucun bandeau, paire de lunettes, catogan, barrette ne doit être porté ;
- **Justificatif de domicile :** Voir ci-dessus.

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition des nouveaux titres de séjour sécurisés.

Il pourra si nécessaire être acheté sur le lieu de délivrance du titre, dans la limite de 300€ si paiement en espèce.

Au-delà de 300€ les usagers doivent utiliser un autre moyen de paiement : chèque, carte bancaire, ...

Sauf pour les ressortissants algériens, qui devront obligatoirement se présenter munis de ces timbres